ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Air France

Question écrite n° 62524

Texte de la question

M. Pierre Lellouche attire l'attention du M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur la décision de la compagnie Air France d'annuler une partie de ses vols à destination de Tel-Aviv, après l'attentat barbare perpétré en Israël le samedi 2 juin, faisant une vingtaine de morts et plus d'une certaine de blessés parmi des adolescents israéliens. Outre les perturbations qu'entraîne cette décision pour les voyageurs concernés, celle-ci constitue l'opposé même de l'acte de solidarité que la France aurait pu manifester envers le peuple d'Israël en de pareilles circonstances. Par conséquent, il lui demande de bien vouloir lui donner les raisons qui ont amené la compagnie Air France à prendre cette décision et de lui faire savoir quelles mesures il entend prendre pour y mettre fin dans les meilleurs délais.

Texte de la réponse

L'annulation de deux vols de la compagnie Air France à destination de Tel-Aviv, intervenue durant les fêtes de la Pentecôte 2001, est à mettre au compte de problèmes d'exploitation internes à la compagnie et non à la " situation politique en Israël ", comme cela a été rapporté ou interprété. En revanche, l'attentat perpétré le 2 juin dernier à Tel-Aviv, dans un lieu très proche de l'hôtel dans lequel séjournent habituellement les équipages d'Air France, a conduit la compagnie à revoir provisoirement, à l'instar d'autres grandes compagnies européennes ou américaines, son schéma de desserte de la capitale israélienne. Ainsi, la compagnie a programmé jusqu'au 18 juin une escale à Larnaca (Chypre) pour effectuer une relève d'équipage. Par ailleurs, le remplissage constaté en mai, de 72,1 %, en chute de 17,8 points par rapport au mois de mai 2000, ainsi que la faiblesse du trafic en juin, inférieur de 36 % à celui de juin 2000, ont conduit la compagnie Air France à réduire sa desserte de Tel-Aviv de deux à une seule rotation quotidienne à partir du 19 juin dernier, au moins jusqu'au 27 octobre prochain, dernier jour de la saison aéronautique d'été 2001. De son côté, la compagnie israélienne El Al a annulé vingt rotations entre Paris et Tel-Aviv au cours du mois de juin, et autant au cours du mois de juillet, pour des raisons identiques à celles d'Air France. En tout état de cause, dans le cadre de l'autonomie de gestion dont dispose légalement Air France, il appartient à la compagnie d'effectuer elle-même ses choix commerciaux, en fonction notamment de critères économiques et de ses contraintes d'exploitation.

Données clés

Auteur : M. Pierre Lellouche
Circonscription : Paris (4e circonscription) - Rassemblement pour la République
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 62524
Rubrique : Transports aériens
Ministère interrogé : équipement et transports
Ministère attributaire : équipement et transports

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 18 juin 2001, page 3477
Réponse publiée le : 5 novembre 2001, page 6350